**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 3 MAI 2021**

L’an deux mil vingt et un,le trois maià 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Stéphanie CUSIN-PANIT, Maire.

**Etaient présents :** Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Denis BONNEAU, Damien LESPINASSE, Christian FOURNET, Yolande PASQUET, Nicolas CHEVALLIER, Emilie BERGONHE, Aurélie GILBERT et Philippe PERCHE.

**Pouvoirs**:

André EMMENDOERFFER à Denis BONNEAU

Josette DOURBIAS à Stéphanie CUSIN-PANIT

**Secrétaire de séance :** Nicole BUVIN

**1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

Page 4

Gilles JAQUET précise que son vote « contre » vient des dépenses de fonctionnement non récurrentes faites sans délibération (exemple : les plantations)

Mme le Maire précise que les dépenses concernant les plantations étaient budgétées en « fonctionnement » à l’article n°6068 et donc votées au budget primitif 2020.

Page 11

Gilles JAQUET fait le point sur les subventions de la Région :

* Réfection du tableau de DUSTATA pour 394 €, payée le 8.03.2018
* Bloc sanitaire : subvention de 7753 €, accordée le 18.01.2018 par la commission permanente. Pas de paiement de la subvention demandée. Date limite le 30.06.2021, demande à faire rapidement.
* Village remarquable (signalétique, réseau, candélabres) ; subvention de 56 575 €, accordée le 28.06.2019 par la commission permanente, subvention de 20 450 € (36.15%) payée le 4.04.2020, reste 36 125 €

Sans autre remarque de la part d’autres membres du Conseil,

APPROBATION A L’UNANIMITE

**2- ACHAT D’UN CAMION POUR LE SERVICE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Mme le Maire donne la parole à Denis BONNEAU, chargé de ce dossier.

Vente du camion pour 3 600 € à un artisan local

Prospection auprès de 3 fournisseurs pour un véhicule récent, 3,5 tonnes : 3 devis (18 000,20 000 et 22 000 € HT)

La Com.com finance à 39%.

Denis BONNEAU précise les particularités de chacun et propose de retenir le véhicule FORD TRANSIT

de chez AF TRUCKS pour la somme de 24 600 €

Soit 24 600 € TTC

* 7 995 € COM.COM
* 3 000 € Vente du camion communal

Reste 13 605 € à charge de la commune

Soumis au vote,

cette proposition est **adoptée à l’unanimité**

* Délibération*

Vu la délibération en date du 29 mars 2021 acceptant la vente du camion communal Renault immatriculé 8351 TF 03 acheté en 2000,

Considérant qu’il est nécessaire de racheter un nouveau véhicule pour le service technique,

Vu la proposition d’achat d’un camion d’occasion Ford Transit benne à 24 600,00 € TTC,

Le conseil municipal, décide, à l’unanimité, d’accepter le devis de AF TRUCKS Andrezieux-Boutheon pour l’acquisition d’un camion Ford Transit benne 2T de 2018 à 47887 kms, immatriculé EV-661-WK pour la somme de 20 500,00 € HT soit 24 600,00 € TTC.

Madame le Maire est chargée d’effectuer les démarches nécessaires pour l’acquisition de ce bien ainsi que la demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

Plan de financement :

Montant total HT : 20 500,00 €

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Origines | Recettes | % |
| Communauté de Communes du Pays de Tronçais (fonds de concours) | 7 995,00 € | 39 |
| Total autofinancement | 12 505,00 € | 61 |
| **TOTAL GENERAL HT** | **20 500,00 €** | **100** |

**3- ACHAT DE BACS A FLEURS**

Mme le Maire donne la parole à Christian FOURNET, porteur du projet

Christian FOURNET propose plusieurs modèles de bacs en acier corten

1.4M X 1.4M à 1200 €, qui ne sera pas retenu

1 de 1.20m x 1.20m x0.60 /h à 709 € l’un pour 3 belles plantes

2 de 0.8m x 0.80m x 0.6m/h à 469 € l’un soit 938 € les 2

Ces bacs seront installés Place de la République les emplacements restent à déterminer sur place.

Le montant total de l’investissement s’élève ainsi à 1 647 €

Compte tenu de la fluctuation constante des prix des métaux, il nous est recommandé de prévoir une somme supérieure

Mme le Maire propose une enveloppe de 2 000 €

Cette proposition est **adoptée à l’unanimité**

* Délibération*

Madame le Maire expose à l’assemblée la proposition d’acquisition de bacs à fleurs pour embellir le centre bourg du village.

Le conseil municipal, décide, à l’unanimité, d’accepter le devis des Jardins de Callunes – 5, Chemin de la Prelle – 88210 BAN DE SAPT pour :

* 1 bac acier corten brut avec pied 1200 x 1200 x 600 mm de haut,
* 2 bacs acier corten brut avec pied 800 x 800 x 600 mm de haut,

pour un montant total de 1 522,50 € HT soit 1 827,00 € TTC.

Madame le Maire est autorisée à signer le devis correspondant et à solliciter la Communauté de Communes du Pays de Tronçais pour l’attribution d’une subvention correspondant à 50 % du montant HT de cet achat.

Plan de financement :

Montant total HT : 1 522,50 €

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Origines | Recettes | % |
| Communauté de Communes du Pays de Tronçais (fonds de concours) | 761,25 € | 50 |
| Total autofinancement | 761.25 € | 50 |
| **TOTAL GENERAL HT** | **1 522,50 €** | **100** |

**4- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

**DEPENSES**

**Camion :** budgété 20000€ pour un achat de 24600€

 Abonder 4600€

**Mobilier :** besoin de financement 2000€ pour les bacs à fleurs

**RECETTES** : Abondement de la COM.COM pour le camion à hauteur de 39% en recettes d’investissement

Les modifications budgétaires sont **Adoptées à l’unanimité**

* Délibération*

*INVESTISSEMENT*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Dépenses |  | Recettes |  |
| Article (Chap.) OP | Montant | Article (Chap.) OP | Montant |
| 2182 - 00175 | 4 600,00 | 13251 (13) - 00175 | 7 995,00 |
| 2184 - 00176 | 2 000,00 |  |  |
|  | 6 600,00 |  | 7 995,00 |
|  |  |  |  |
| **Total Dépenses** | **6 600,00** | **Total Recettes** | **7 995,00** |

**5- RETROCESSION DE CONCESSIONS FUNERAIRES**

4 demandes ont été déposées en mairie

* M. et Mme PETOT-COLLIN possèdent une tombe simple à 200 € et souhaitent en acquérir une à 340 €
* M. FAUREAU Bernard souhaite rétrocéder son emplacement à 200 €
* M. Vannereau Jean Noël souhaite céder une concession acquise pour 150 € pour 30 ans
* Mme BONNET Nadine souhaite céder sa concession n° 596 à Mme AURAT Annick, sa cousine qui souhaite l’acquérir.

La problématique porte sur le remboursement ou non des concessions. Les membres du conseil sont unanimes pour constater que cela va priver la commune de ressources

En cas de refus, la mairie devra en justifier les raisons

Nicole BUVIN propose de ne pas rembourser les concessions aux demandeurs mais de leur indiquer que les sommes seront attribuées à l’entretien du carré des Indigents.

Cette proposition **est ADOPTEE A L’UNANIMITE**

les courriers seront rédigés en ce sens aux intéressés.

* Délibération*

Madame le Maire présente à l’assemblée les demandes de rétrocession de concessions funéraires suivantes :

* Mme Françoise PETOT souhaite rétrocéder sa concession au cimetière de Châteloy (carré 3, n°22 bis) pour racheter une concession double (carré 2, n°22 bis),
* Mme Nadine BONNET souhaite rétrocéder sa concession à Hérisson carré 4, n°52 pour qu’elle soit ensuite réaffectée à sa cousine, Madame Annick AURAT,
* M. Bernard FAUREAU souhaite rétrocéder sa concession à Châteloy (carré 1 n°12) à la commune,
* M. Jean-Noël VANNEREAU souhaite rétrocéder sa concession à Châteloy (carré 3 n°1 bis).

Le conseil municipal, décide à l’unanimité, d’accepter la rétrocession des concessions citées ci-dessus sans contrepartie financière pour les concessionnaires. La non-indemnisation servira à couvrir les frais d’entretien du carré des indigents.

**6- QUESTIONS DIVERSES**

Philippe PERCHE fait part de ses interrogations sur la révision du PLU à HERISSON, vu qu’il n’y a qu’une demande de construction pour un garage en mécanique, construit sur le modèle des hangars agricoles et couvert en panneaux photovoltaïques.

La discussion engagée à ce sujet mérite réflexion et débat en commission dédiée.

Par ailleurs, la réunion de l’après-midi nous a appris la refonte des PLU en 2026 en PLUI (intercommunautaire).

Par ailleurs, la tendance serait plus au rapprochement des communes.

Mme Gréault demande des informations sur le départ du pharmacien. Madame le Maire précise que M. Boucher part le 1er octobre prochain sans la vente de sa pharmacie.

Elle informe également les élus d’un projet d’installation de deux kinésithérapeutes et de la venue d’un médecin généraliste deux matinées par semaine.

Elle fait part d’une proposition reçue par une hérissonnaise de déplacer l’arrêt de bus rue Gambetta. Des renseignements seront pris auprès des services des transports scolaires du Département afin d’étudier cette demande.

PPRN Mouvements de Terrain : Les travaux prescrits à la municipalité par les services de l’Etat dans le cadre de de plan de prévention n’ont pas été réalisés dans le délai imparti de 5 ans. Le dossier a donc été réouvert.

La séance est levée à 22 h 25.